

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**de la réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2026**

L'An deux mille vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAU-VILLE-VIEILLE, composé de 11 membres en exercice, dûment convoqué le seize mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Jean-Louis PONCET**, Maire sortant

**PRESENTS : PONCET JEAN-LOUIS, BERTHIER ROMAIN, DECLERCQ MICHEL, FREVILLE NATHALIE, HUBERT HENRI, JABERG MAUDE, JOUBERT LAURENT, MARTY PHILIPPE, PETINARAKIS DOROTHEE, PUECH JULIE, RUFFONI CHARLOTTE**

**SECRETARE DE SEANCE : JABERG MAUDE**

PRESENTS : 11

POUVOIR : 0

SUFFRAGES EXPRIMES : 11

**Election du Maire**

**Délibération n° 2026-22**

Détermination du nombre des adjoints  
Approuvée.

**Election des Adjointes**

## **PROCES VERBAL**

### **de la réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2026**

L'ordre du jour avait été fixé dans la convocation adressée le seize mars 2026.

La séance a été ouverte à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur PONCET Jean-Louis, maire sortant, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame JABERG Maude a été désignée secrétaire de séance.

#### **Election du Maire**

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition du quorum a été remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Constitution du bureau : le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs, Madame RUFFONI Charlotte et Monsieur BERTHIER Romain.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

#### **Résultat de l'élection du Maire**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés : 11
- f. Majorité absolue : 6

Candidat aux fonctions de Maire : Monsieur PONCET Jean-Louis – Nombre de suffrages obtenus : 11

Monsieur PONCET Jean-Louis a été proclamé maire et a été immédiatement installé. Il prend alors la présidence de la séance

#### **Détermination du nombre d'adjoints au Maire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-2 et suivants,  
Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,  
Considérant que le Conseil Municipal compte 11 membres, soit un maximum de 3 adjoints,

Il est proposé la création de trois postes d'adjoints.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 11 voix pour :**

- **DECIDE** la création de trois postes d'adjoints au Maire

**Election des adjoints**

Monsieur PONCET Jean-Louis, a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints.

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoint a été déposée par Monsieur HUBERT Henri, tête de liste. Elle est composée comme suit :

Candidat aux fonctions de 1<sup>er</sup> adjoint : Monsieur HUBERT Henri  
Candidate aux fonctions de 2<sup>ème</sup> adjointe : Madame PETINARAKIS Dorothee  
Candidat aux fonctions de 3<sup>ème</sup> adjoint : Monsieur MARTY Philippe

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

**Résultat de l'élection des adjoints**

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

La liste de Monsieur HUBERT Henri a obtenu 11 voix pour et est proclamée élue.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire a procédé à la lecture de la charte de l' élu local.

**Le compte-rendu de la séance du 9 mars 2026 est adopté à l'unanimité.**

**Séance levée à 21 H 30**

**Le secrétaire de séance,  
Maude JABERG**



**Le Maire,  
Jean-Louis PONCET**



Pour affichage le 23 mars 2026